SYNTHÈSE

Suspension du contrat de travail

Dans quels cas ?

La maternité
- Dispense partielle de travail
- Dispense totale de travail

La paternité et l'accueil de l'enfant
- Dispense totale de travail

La maladie et l'accident
- Obligations du salarié
- Obligations de l'employeur
- Effets à l'issue du congé

Autres
- Congé parental d'éducation
- Congé de présence parental
- Congé de deuil
- Congés payés
- CPF – Transition professionnelle
- Congé sabbatique
- Congé pour reprise ou création d'entreprise
- Grève, *lock-out*
- Activité partielle

Quels effets ?

Les obligations des parties

Suspension des obligations principales :
travail et rémunération

Maintien des obligations secondaires :
loyauté, confidentialité

Les droits des salariés
- Droit d'être électeur et éligible
- Droit aux CP et à l'ancienneté si le congé est du temps de travail effectif

Le droit de l'employeur au licenciement

Interdit
En cas de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou de grève

Autorisé
En cas de faute grave et mise à pied